

N° D'ORDRE : 2019-146

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Pouvoirs : 02

Excusé : 00

Absent : 01

Qui ont pris part

à la délibération : 28

Date de convocation : 19 Novembre 2019

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise - M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h52, participe à partir du point n°2) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET - Mme LABROUSSE Sylvie - M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : M. BLANC Romain à M. le Maire – M. VENTRE Jean-Claude à M. BALLESTER Alain.

Excusée :

Absente : Mme LEVY Severyn

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

3 - AUTORISATION DE DECONSIGNATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE LA CONTRIBUTION DUE AU SDIS AU TITRE DE L'ANNEE 2017 COMPTE TENU DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 6 Mars 2017, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la consignation de la somme de 267 962 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

En effet, la commune avait subi une augmentation de sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS 83) à la suite d'un nouveau mode de calcul des contributions voté par le Conseil d'Administration.

Monsieur le Maire explique qu'au terme de l'accord transactionnel présenté au point précédent de la présente séance, il a été convenu de reverser au SDIS la somme de 197 602 €.

Par conséquent, il est demandé à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la déconsignation conformément aux modalités suivantes :

- déconsignation par la Caisse des Dépôts et Consignations de la somme de 197 602 € au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var. Le montant sera directement versé par la Caisse des Dépôts sur le compte du SDIS ;

- déconsignation par la Caisse des Dépôts et Consignations du solde, à savoir 70 360 € au profit de la commune. Le montant sera directement versé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le compte de la commune.

Par ailleurs, il est rappelé que les fonds consignés initialement ont été bonifiés. Au 16 Octobre 2019, le montant total des intérêts s'élève à la somme de 5 124.77 €.

Il est précisé que le montant ajusté des intérêts sera reversé par la Caisse des Dépôts et Consignations sur le compte de la commune de Saint-Mandrier.

Après avoir donné toutes précisions utiles, Monsieur le Maire demandera à l'Assemblée de bien vouloir solliciter la Caisse des Dépôts et Consignations selon les montants et modalités de déconsignation ci-avant explicités.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;

DECIDE PAR 26 POUR et 2 ABSTENTIONS (MM. COIFFIER, PAPINIO)

- D'autoriser le Maire à solliciter la Caisse des Dépôts et Consignations selon les montants et modalités de déconsignation ci-avant explicités.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 26 Novembre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le
Maire**

Gilles VINCENT